

# COMMUNE DE PUPILLIN

39600

## N° 38 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 JANVIER 2018

**Présents :** JAQUIER Christian, BRENIAUX Blandine, CRINQUAND Mickaël, LORENTZ Jean-Jacques, THIEVENT Claudine

**Absents excusés :** CHARLES Valérie, MAIRE Corinne, JOLY Lionel a donné pouvoir à THIEVENT Claudine

**Absent :** FORESTIER Arnaud

**Secrétaire de séance :** CRINQUAND Mickaël

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Étude de devis
- 2) Cimetière : tarifs
- 3) Achat de terrain
- 4) Demande de subventions DETR
- 5) Vente de bois : ouverture des plis
- 6) Questions diverses

#### **1) Étude de devis**

La Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins, Coeur du Jura n'a toujours pas statué sur l'aide qu'elle pourrait accorder pour la mise en place d'un ralentisseur à l'entrée du village coté Buvilly, **le conseil décide donc de reporter l'étude des devis pour la sécurité dans le village au prochain conseil.**

#### **2) Cimetière : tarifs**

**Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs des concessions au cimetière comme suit :**

- |                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| - En pleine terre :                   | trentenaire : 80 €<br>cinquantenaire : 130 €  |
| - Cave urne sans plaque :             | trentenaire : 350 €<br>cinquantenaire : 500 €   |
| - Columbarium avec plaque de marbre : | trentenaire : 500 €<br>cinquantenaire : 750 €   |
| - Jardin du souvenir :                | sans plaque : gratuit<br>avec plaque fournie sans gravure posée par la commune : 25 € |

dès installation des caves urnes, du columbarium et du jardin du souvenir.

Une arrêté sera pris prochainement afin de fixer un règlement du cimetière.

#### **3) Achat de terrain**

- Maître Valérie CERRI, notaire à Poligny nous informe par un courrier recommandé de la vente d'une parcelle boisée cadastrée ZB 45, située Lieu-dit « Les sept Sergents » d'une surface de 2 ha 23 a 71 ca. La commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence.

**Le Maire suivra l'avis du conseil et la commune n'exercera pas son droit de préemption pour cette parcelle.**

#### **4) Demande de subventions DETR (Dotations d'équipement des Territoires Ruraux)**

##### **Accessibilité Église et bâtiment Mairie :**

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, adopte l'opération de mise en accessibilité de l'église et du bâtiment Mairie et arrête les modalités de financement.

Il approuve le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES H.T.</b>		<b>RECETTES</b>	
Maçonnerie salle : escaliers, mur, carrelage et placo Maçonnerie église : rampe d'accès	11 140,20 €	Sous-Préfecture : DETR (40%)	9 906,21 €
Signalisation :	8 289,25 €	Emprunt commune	14 859,32 €
Porte salle accès handicapés :	5 116,08 €		
Déplacement lave mains wc handicapés :	220,00 €		
<b>TOTAL :</b>	<b>24 765,53 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>24 765,53 €</b>

Il autorise le Maire à demander les subventions indiquées dans le plan de financement ci-dessus.

Il s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

##### **Réfection de la toiture et isolation du bâtiment dit « du Chalet » :**

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, adopte l'opération de réfection de la toiture et de l'isolation du bâtiment dit « du Chalet » et arrête les modalités de financement.

Il approuve le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES H.T.</b>		<b>RECETTES</b>	
Réfection de toiture avec isolation des combles :	58 351,29 €	Conseil Départemental : ESTJ (20 % plafonné à 7 900 €)	7 900,00 €
Arase des murs :	3 727,75 €	Sous-Préfecture : DETR (40%)	26 272,00 €
Isolation plancher bas :	3 600,96 €	Emprunt commune	31 508,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>65 680,00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>65 680,00 €</b>

Il autorise le Maire à demander les subventions indiquées dans le plan de financement ci-dessus.

Il s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

#### **5) Vente de bois : ouverture des plis**

Le conseil municipal, lors de sa séance du 6 décembre dernier avait décidé de vendre au plus offrant et par soumission cachetée, un volume de bois estimé à 150 stères. Le prix de retrait minimum était de 5 € le stère. Une seule offre a été déposée en Mairie.

**Le Maire procède à l'ouverture de l'enveloppe et le bois est attribué à l'unanimité à M. DUBOIS Roland au tarif de 5 € le stère. La convention et le cubage seront réalisés par l'ONF.**

## 6) Questions diverses

Mickaël CRINQUAND, Délégué communal au bureau de l'Association foncière présente le nouveau bureau :

**Proposés par la chambre d'agriculture du Jura :**

PETIT Jean-Michel,  
BOILLEY Bruno,  
BEAUPOIL Jean-Luc

**Proposés par la commune :**

PETIT Damien,  
MARESCHAL Julien,  
BRUYERE Renaud.

**Ont été élus le 5 décembre 2017 :**

**Président : Monsieur BEAUPOIL Jean-Luc**

**Vice-président : PETIT Damien**

**Secrétaire : BOILLEY Bruno**

**Mickaël CRINQUAND reste représentant de la commune comme membre d'office.**

## INFORMATIONS

**\* La Communauté de Communes aide à l'amélioration de l'habitat :**

Renseignez vous sur les aides financières disponibles et profitez de conseils 100 % gratuits, 100 % personnalisés, 100 % indépendants.

Pour plus de renseignements, contactez l'AJENA au 03.84.47.81.14. Permanence le 2<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 14h à 17h à la Maison de Services Au Public d'Arbois. (10 janvier, 14 février, 14 mars, 11 avril, 16 mai, 13 juin, 11 juillet, 12 septembre, 10 octobre, 14 novembre).

**\* Rythmes scolaires : organisation rentrée 2018**

Le Comité Syndical du SIVOS d'Arbois, lors de sa réunion du 15 décembre dernier a donné un avis favorable pour le retour de la semaine à 4 jours dans les écoles publiques qui sera mis en place dès la prochaine rentrée scolaire.

**\* Calendrier de collecte des ordures ménagères 2018 :**

Pas de changement pour la collecte du **bac gris** qui reste le **vendredi après-midi**.

Pas de changement pour la collecte du **bac bleu** qui reste le **jeudi après-midi des semaines impaires**.

**La collecte du bac bleu du jeudi 10 mai est maintenue (Ascension).**

**\* ALCG : Les collectes sont prévues le mercredi 28 mars et le jeudi 15 novembre 2018.**

**\* Opération brioches : 48 brioches ont été vendues sur Pupillin pour un montant de 240 €.**

Le conseil remercie les bénévoles qui les ont vendues ainsi que tous les habitants qui participent à la réussite de cette opération.

**\* La commune de Buvilly nous autorise à déneiger la voie communale entre Pupillin et Buvilly suivant l'accord des années précédentes.**

\* La commune de Pupillin proposera début février une **commande groupée de fuel**. Une **affichette avec les conditions sera distribuée dans les boites aux lettres en temps voulu**.

\* **Des travaux sur le réseau d'eau potable seront réalisés par le Sundicat des Eaux en Février/Mars, dans la rue Abbé Guichard jusqu'à la Rue du Ploussard. Un arrêté de circulation sera pris et affiché sous le porche du caveau du Chalet.**

\* **Insee : Population à Pupillin au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :**

Population municipale : 242

Population comptée à part : 8

Population totale : 250

\* **Les comptes rendus de la communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura sont disponibles en Mairie, ils sont affichés au secrétariat.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

**Le maire**

**Le secrétaire de séance**

**Christian JAQUIER**

**Mickaël CRINQUAND**